



Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Madame Chantal BIERSTART demeurant Chession 1 1 à 4987 STOUMONT pour la régularisation d'un volume annexe sur un terrain situé Chession, 1/1 à 4987 Stoumont, et cadastré 5e division, section B n°430D4- 508B- 509C.

Le projet déroge au plan de secteur étant situé en zone agricole d'intérêt paysager et s'écarte du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qui concerne:

- volume isolé
- versant asymétrique et pente inférieure à 25°
- matériaux: bois, tôle
- baie horizontale

et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional;
- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation; -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56
- le , de 10:00 à 11:00.

L'enquête publique est ouverte le 25.07.2024 et clôturée le 30.08.2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30.08.2024 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet